



Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

n° 13 - 2020

L'an deux mil VINGT, le DIX du mois de JUILLET le Conseil Communautaire du Massif du Sancy dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Saint Victor la Rivière sous la Présidence de Monsieur Michel CLECH.

☺☺☺☺☺☺

ÉTAIENT PRESENTS :

Besse	Mme TARTIERE Catherine, Mrs GAY Lionel, PERRON Jacques, MARLET Pierre
Chambon/Lac	Mr LABASSE Emmanuel
Chastreix	Mr BABUT Michel
Compains	Mr VALETTE Henri
Egliseneuve d'Entraigues	Mr CARDENOUX Didier
Espinchal	Mr CHANIER Jean-Luc
La Bourboule	Mmes EYRAGNE Violette, DEVELAY-MICHELIN Brigitte, Mrs CONSTANTIN François, BATTUT Romain, DANJOUX Hugues, EYRAGNE Jean-Marc
La Godivelle	Mme MANSANA Jocelyne
Le Mont-Dore	Mmes MABRU Michelle, SAVOLDELLI Florence, MONESTIER Séverine, Mrs DUBOURG Sébastien, DECARRE Patrice
Le Vernet Ste Marguerite	Mr DABERT Laurent
Montgreleix	Mr MAGE Jean
Murat le Quaire	Mr CASSIER Jean-François
Murol	Mrs GOUTTEBEL Sébastien, DUMONTEL Roger
Picherande	Mr ECHAVIDRE Frédéric
Saint Diery	Mr CHASSARD Frédéric
St Genes Champespe	Mr PERRON Roland
Saint Nectaire	Mme LEFEUVRE Marion, Mr BELLONTE Alphonse
St Pierre Colamine	Mr CLECH Michel
St Victor la Rivière	Mr GORY François
Valbeleix	Mme LANCELLE Elsa

☺☺☺☺☺☺

Secrétaire de séance : Mme LANCELLE Elsa

Nombre de Conseillers : En exercice : 35 - Présents : 34 - Votants : 35 - pouvoirs : 1

POUVOIRS : Mme DECHAMBRE Brigitte à Mr PERRON Jacques

Absents/Excusés : /

Délégués suppléants assistant au conseil : Mmes PANCRACIO Amélie, LETELLIER Martine, Mrs VALLON Philippe, VERDIER Marcel, BOUYON Bernard, POUGHON Michel, CHAUVET Alain

Le quorum étant atteint, le conseil peut délibérer.

☺☺☺☺☺☺

OBJET : Election du Président

La séance est ouverte par Monsieur Michel CLECH, doyen de l'assemblée de la Communauté de Communes du Massif du Sancy.

Après avoir précisé que l'article L 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales portant dispositions relatives à l'élection du Maire et des Adjoints sont applicables aux Présidents et aux membres de l'organe délibérant des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale, Monsieur Michel CLECH donne lecture des articles L 2122-4, L 2122-7 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales puis fait procéder à l'élection du Président du Conseil communautaire conformément aux dispositions précitées.

Il fait appel à candidature, il constate qu'il y a un candidat aux fonctions de Président :

✓ Monsieur Lionel GAY

ELECTION DU PRESIDENT 1^{er} TOUR DE SCRUTIN

Nombre de votants : 34
Nombre de bulletins nuls : 0
Nombre de bulletins blancs : 1
Nombre de suffrages exprimés : 35
Majorité absolue : 18

Monsieur **Lionel GAY**, ayant obtenu la majorité absolue, est déclaré élu et immédiatement installé dans ses fonctions.

Il remercie l'assemblée pour la confiance qu'elle lui témoigne.

Ainsi fait et délibéré,
Les Jour, Mois, An que sus dit
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme
Le Président,
Lionel GAY

